



CFPPA Terre d'horizon de Romans
1414 chemin de Rosey Ouest
26100 Romans-sur-Isère Cedex
www.terre-horizon.fr

Tél. 04.75.71.25.10
Fax. 04.75.71.59.13
cfppa.romans@educagri.fr



ACCOMPAGNEMENT VAE - VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Un accompagnement privilégié au service des personnes qui souhaitent :

- Faire reconnaître votre expérience et évoluer professionnellement au sein de votre entreprise
- Changer d'emploi ou trouver un emploi
- Accéder à une formation ou à un concours d'un niveau de qualification supérieur

La certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation.

Vous trouverez des infos supplémentaires sur www.vae.gouv.fr



PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Toute personne, quel que soit son niveau de formation :

- ayant une durée d'expérience professionnelle justifiée minimale de 1 an en rapport direct avec la certification visée (1607h au total).
- ayant obtenu au préalable sa recevabilité à la VAE auprès de la DRAAF SRFD de son lieu de résidence via une demande sur la plateforme «démarches simplifiées» sur le site : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recevabilite-vae-region-aura

Il est aussi indispensable de savoir lire et écrire, et d'avoir accès à un ordinateur et connexion internet en cas d'accompagnement à distance.

OBJECTIFS VISÉS PAR L'ACCOMPAGNEMENT

Valider un diplôme / une certification professionnelle rattaché au Ministère de l'Agriculture par la voie de la VAE.

Le CFPPA peut vous accompagner sur les 140 certifications professionnelles du Ministère en charge de l'agriculture jusqu'au niveau 5 (équivalent Bac+2). Plus d'informations sur www.chlorofil.fr

Pour ce faire, l'accompagnement vise à :

- apporter au candidat une assistance méthodologique pour la préparation du dossier de validation présenté au jury,
- préparer à l'entretien avec le jury.

L'accompagnement est un appui méthodologique. La majorité de la rédaction du dossier s'effectue en autonomie, il faut prévoir en moyenne 70h à 100h de travail personnel suivant le niveau du diplôme.

En aucun cas, l'accompagnement ne consistera à écrire le dossier de VAE à la place du ou de la candidat(e).

CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Présentation du dossier VAE à établir.
- Expériences et formations à valoriser.
- Identification des activités à analyser dans le dossier VAE à partir de la fiche descriptive d'activités du référentiel.
- Description et analyse détaillée des activités et expériences en lien avec la certification.
- Relecture du dossier, conseils personnalisés, propositions éventuelles de compléments à apporter.
- Préparation à l'entretien du jury.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les modalités de l'accompagnement peuvent être adaptées en présentiel ou en distanciel, elles seront définies en amont avec le candidat et précisées dans le cadre d'une convention.

L'accompagnement alterne des phases d'entretien avec l'accompagnateur et de travail personnel.

Selon les cas, des temps d'entretiens collectifs et des temps de travail en groupe peuvent être proposés pour des échanges d'expérience avec d'autres candidats à la VAE.

Vous pourrez accéder aux ressources pédagogiques (ouvrages techniques, référentiels, périodiques, ...) du centre de formation.



ÉVALUATION DU PARCOURS

A l'issue de l'accompagnement, vous transmettez à l'autorité certificatrice un dossier, décrivant votre expérience, en 5 à 7 exemplaires, suivant le diplôme. Puis, vous passerez un oral avec un jury VAE.

A l'issue, le jury vous accordera une validation totale ou partielle de votre certification ou un refus de validation.

En cas de validation partielle, avec l'acquisition de blocs de compétence, le jury VAE émettra des préconisations (formation ou expérience complémentaire) pour permettre d'obtenir le diplôme complet (informations complémentaires sur www.vae.gouv.fr)

QUALITÉ DU FORMATEUR

Vous serez accompagné par Estelle BARDIN, habilitée par la DRAAF-SRFD Auvergne Rhône Alpes pour assurer l'accompagnement des candidats à la VAE, et membre de jury VAE.

DURÉE DE LA FORMATION

De 4 heures à 21 heures suivant les formules proposées.

FINANCEMENT ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

La démarche d'obtention d'un diplôme par la voie de la VAE est gratuite. L'accompagnement seul est payant et non obligatoire. L'accompagnement individuel coûte 70 euros de l'heure.

Financements possibles selon votre situation - nous contacter.

Si vous souhaitez vous renseigner ou démarrer un accompagnement VAE, vous pouvez contacter le CFPPA :

- par mail : cfppa.romans@educagri.fr

- ou par téléphone.

L'accompagnatrice vous rappellera au plus tard dans les 8 jours suivant votre demande.

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez prendre contact avec notre centre de formation (labellisé H+) afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.

Une prestation d'accompagnement en VAE ne doit pas être achetée tant que le candidat n'a pas obtenu la recevabilité pour la certification visée.

TÉMOIGNAGES ET RETOURS D'EXPÉRIENCE

D'une manière générale, les candidats qui sont passés par le dispositif VAE trouvent le dispositif extrêmement formateur et intéressant pour faire un point sur leurs compétences.

Au-delà de l'obtention d'un diplôme, une grande partie d'entre eux gagnent en confiance. Ils reconnaissent cependant que le dispositif demande de l'investissement et du temps, qu'entreprendre une démarche de VAE ne se résume pas à une simple formalité. Les retours indiquent l'importance de l'accompagnement qui facilite l'avancement du travail, limite les risques d'abandon et rassure sur le dossier à fournir.



Le centre est labellisé H+ pour l'accueil, le suivi, la formation et l'insertion des personnes en situation de handicap. Nous contacter en cas de besoin spécifique.

À NOTER

Les modalités relatives à la mise en place de la VAE ont changé à partir du 1^{er} janvier 2024. Toutefois, jusqu'au 31 décembre 2024, les diplômes rentreront progressivement dans le nouveau dispositif. Pour le moment, une grande majorité des diplômes du Ministère en charge de l'agriculture fonctionnent comme le mentionne cette plaquette. N'hésitez pas à nous contacter.

FORMULES PROPOSÉES

Formule	Modalités spécifiques	Conditions d'accès	Durée	Coût
Accompagnement VAE, formule de base n°1	Aide à la rédaction du dossier et à la préparation du jury	Avoir son attestation de recevabilité	15 heures	1050 euros
Accompagnement VAE, formule n°2, complément à la formule de base, une aide complémentaire à la mise en mots de votre expérience	Aide complémentaire à la formule n°1 sur la mise en mots des activités. Pour des personnes ayant eu des difficultés à terminer dans le temps imparti	Avoir souscrit à la formule de base complémentaire n°1	6 heures	420 euros
Accompagnement VAE renforcé, formule n°3	Aide renforcée sur la rédaction du dossier et pour la préparation du jury pour des personnes éloignées de l'écrit	Avoir son attestation de recevabilité	21 heures	1470 euros
Accompagnement dossier complémentaire VAE, formule n°4	Aide à la rédaction du dossier complémentaire en cas de validation partielle	Avoir son attestation de validation partielle du diplôme visé par la VAE	4 heures	280 euros
Accompagnement VAE collective, formule n°5	Aide à la rédaction et à la préparation du jury mais en collectif	Avoir son attestation de recevabilité	15 heures	Forfait sur devis